



## **Analyse de la débâcle de sociétés textiles en R. D. C : étude de lien avec l'irresponsabilité sociétale perçue de sociétés et de l'état**

---

**Pitshou YADISADILA KIKA**

[pitshouyadisadila@gmail.com](mailto:pitshouyadisadila@gmail.com)

&

**Bill BIATIAKANA LUMUENI**

&

**Robert MENA LOKITA**

*(Tous) Département de Gestion des Entreprises et Organisation du Travail de l'Université de Kinshasa/Kinshasa, CD.*

**Résumé :** La présente recherche a pour objectif d'analyser certaines causes de la déconfiture de sociétés textiles en République démocratique du Congo ; déterminer le degré d'irresponsabilité des metteurs en scène de cette raclée ; et faire une traçabilité des parts de responsabilité dans la mesure du possible des acteurs principaux. Pour ce faire, nous avons recouru à la méthode analytique, au regard de la situation globale de toutes les sociétés textiles implantées sur toute l'étendue du territoire nationale, commençant par TEXAF en Juin 1928, jusqu'à SOTEXKI en 1974. Il s'avère en tout état de cause que la défaite complète de sociétés textiles congolaises serait causée par l'irresponsabilité sociétale des entreprises elles-mêmes d'une part, et d'autre part de l'Etat. Il est à noter que l'irresponsabilité sociétale de ces entreprises serait au plan économique-social, dû au manque de style de leadership responsable, l'inadaptation aux exigences du marché, la mauvaise politique d'investissement, le manque de compétitivité, de dépendance extérieure en terme d'approvisionnement en matières premières surtout en coton, la non relance de la culture du coton; du côté de l'Etat ce serait au niveau économique-environnemental, il devrait veiller à l'instauration du climat politique serein, l'investissement obligatoire du gouvernement en tant qu'actionnaire pour baisser les coûts de fabrication et augmenter la production, les autorités congolaises ne devraient pas hésiter à mettre en œuvre une politique protectionniste pour ce secteur.

**Mots-clés :** Analyse, débâcle, sociétés textiles, R.D.C, irresponsabilité sociétale.

### **Analysis Of The Debacle Of Textile Companies In The Drc : Study Of The Link With The Perceived Societal Irresponsibility Of Companies And The State**

**Abstract :** This research aims to analyze some causes of the collapse of textile companies in the Democratic Republic of Congo; determine the degree of irresponsibility of the directors of this beating; and make a traceability of the shares of responsibility as far as possible of the main actors. To do this, we used the analytical method, with regard to the overall situation of all the textile companies established throughout the national territory, starting with TEXAF in June 1928, up to SOTEXKI in 1974. It turns out in any case that the complete defeat of Congolese textile companies would be caused by the societal irresponsibility of the companies themselves on the one hand, and on the other hand of the State. It should be noted

that the societal irresponsibility of these companies would be at the economic and social level, due to the lack of a responsible leadership style, the inadequacy of market requirements, the poor investment policy, the lack of competitiveness, of dependence external in terms of the supply of raw materials, especially cotton, the non-relaunch of cotton cultivation; on the side of the State it would be at the economic-environmental level, it should ensure the establishment of a serene political climate, the compulsory investment of the government as a shareholder to lower manufacturing costs and increase production, the authorities Congolese should not hesitate to implement a protectionist policy for this sector.

**Keywords :** Analysis, debacle, textile companies, DRC, societal irresponsibility

## **Introduction**

La République démocratique du Congo est un pays économiquement faible qui cherche des voies de sortie vers le développement. Sa relance sur le plan économique est aussi fonction du redressement de ses entreprises et de celles du secteur privé ; tenant compte du principe de responsabilité sociétale des entreprises, qui gravite autour de trois piliers, dont environnemental, social, et économique. Dans le cadre de cette étude, tous les piliers sont à exploiter, d'autant plus qu'ils constituent les éléments fondamentaux de notre analyse.

De prime à bord, le monde de l'entreprise est souvent associé à la recherche, à tout prix, de la croissance et du profit. Pourtant, face aux enjeux du développement durable, les entreprises ont un rôle non négligeable à jouer. Certaines l'ont déjà compris, en mettant en place des politiques de responsabilité sociétale poussée.

On regroupe sous le terme de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les initiatives et décisions d'une entreprise qui intègrent les enjeux sociaux et environnementaux (Swaen, 2019).

La RSE dépasse largement la démonstration d'une simple conscience sociale ou de comportements rapidement qualifiés de socialement responsables. Investir de l'argent dans des bonnes causes ne suffit pas : il faut profondément intégrer les questions sociales et environnementales dans les stratégies et les pratiques de l'entreprise. La RSE n'est pas une option à rajouter aux activités centrales de l'entreprise : elle a trait à la gestion même de l'entreprise.

Nous avons décidé d'analyser l'irresponsabilité économique, sociale et environnementale perçue de sociétés textiles et de l'Etat, et déterminer leurs responsabilités ; étant donné qu'en pratique, la mise en œuvre d'une RSE consiste à produire un progrès continu dans les domaines du social, de l'économie et de l'environnemental.

Il sied de noter que notre préoccupation principale peut être formulée en ces termes : quel serait le metteur en scène de la faillite de l'industrie textile congolaise ?

A cette question principale nous joignons les questions secondaires suivantes : comment l'industrie textile et l'Etat ont été irresponsables ? Quelles seraient les responsabilités de ces sociétés et celles de l'Etat ? Comment serait le comportement d'une partie prenante en cas d'irresponsabilité de l'autre partie pour éviter la faillite ?

Nous partons de l'hypothèse principale selon laquelle, la débâcle de sociétés textiles congolaises serait causée par l'irresponsabilité sociétale des entreprises elles-mêmes d'une part, et d'autre part de l'Etat.

Quant aux questions secondaires, nous pensons que l'irresponsabilité sociétale de ces entreprises serait au plan économique-social, dû au manque de styles de leadership responsable. Aussi, l'inadaptation aux exigences du marché, la mauvaise politique d'investissement, le manque de compétitivité, de formation du personnel, d'adaptabilité de l'outil du travail ; enfin le protectionnisme en tant que système économique dicté par l'Etat expressément pour la sauvegarde de l'industrie textile.

La présente recherche poursuit un double objectif, à savoir : général et spécifique. Sur le plan général, cette étude se propose d'identifier le metteur en scène de la faillite de l'industrie textile congolaise ; et au niveau spécifique, il s'agit de déterminer d'abord comment ces sociétés textiles et l'Etat ont été irresponsables ; ensuite, quelles seraient les responsabilités de chacune de parties pour le rebondissement de cette industrie, enfin, quel comportement à adopter pour éviter la débâcle en cas d'amoralité de l'une ou l'autre partie.

En sus, son impact est celui de mettre un corpus de connaissances nécessaires à la disposition de l'industrie textile congolaise qui est par terre ; rappeler et démontrer à l'Etat le rôle majeur à jouer dans la relance et la viabilité économique de cette dernière.

Pour ce faire, nous avons fait recours à la méthode documentaire au travers de laquelle les études et écrits antérieurs ont été consultés, et ont servi de soubassement. C'est dans le même ordre que la méthode d'observation nous a été d'une grande utilité, afin de fonder notre analyse.

Hormis cette introduction et la conclusion qui intervient en fin, cet article s'articule autour de trois points essentiels :

- Le cadre conceptuel et théorique ;
- Le protectionnisme comme mécanisme de sauvegarde de l'industrie congolaise ; et
- L'approche analytique.

## 1. Cadre conceptuel et théorique

### 1.1. *La Responsabilité sociétale des entreprises*

Le mouvement de la RSE a pris naissance depuis les années 1950 aux Etats-Unis bien avant qu'il n'apparaisse en Europe dans les années 1990. Ce concept de RSE a reçu et continue à recevoir des acceptions plurielles émanant d'institutions et de personnes appartenant à des champs et milieux divers (universitaires, experts, hommes d'affaires, instances, associations, etc.).

En effet et depuis la publication de l'ouvrage de Howard Bowen (1953), considéré comme le père fondateur de ce mouvement, plusieurs définitions ont été formulées. Celles-ci traduisent des visions différentes du champ couvert par la RSE. En revanche et jusqu'à ce jour aucune définition ne semble avoir le consensus à l'échelle mondiale. En ce sens, la pluralité des représentations des uns et des autres à ce sujet, rend très difficile de soutenir une réflexion universelle. Par ce papier, nous essayons de mettre le focus sur ces questionnements.

De nos jours, les entreprises aspirent à jouer un rôle déterminant dans la société, proclamant leur « citoyenneté », voulant raffermir les liens sociaux en leur sein et avec leur environnement sociétal et social. L'existence même des entreprises est liée au contrat social qui les associe avec les environnements dans lesquels elles opèrent et évoluent. De là, elles sont tenues de respecter les lois formulées dans leur cadre et se trouvent obligées d'avoir un comportement exemplaire, cohérent avec les valeurs de leurs sociétés (Howard Bowen, 1953). Cela suppose qu'elles soient « responsables », c'est-à-dire, qu'elles assument leurs actes et leurs conséquences et acceptent d'en rendre compte. Un engagement RSE n'aura lieu qu'à travers un véritable questionnement éthique portant sur les répercussions des activités des entreprises sur leurs environnements.

Cela étant, la conceptualisation de la RSE a évolué dans un cadre où règnent la confusion et l'imprécision (Allouche et coll., 2004). Ceci peut être appréhendé, au moins, sur trois niveaux :

- Sémantique, dans la mesure où plusieurs appellations sont utilisées pour penser et désigner son contenu ;
- Théorique, lié particulièrement à l'absence de consensus théorique sur le statut de ce concept ;
- Et enfin idéologique, lié aux objectifs des auteurs et à la diversité des sources mobilisées pour penser la RSE (Gond et Mullenbach- Servayre, 2004).

Il est nécessaire, alors, de revenir sur les positions des uns et des autres concernant la RSE en vue de comprendre la portée de telles divergences conceptuelles et théoriques.

*Tableau : Quelques définitions d'ordre institutionnel*

<b>Organisme</b>	<b>Définition Institutionnelle de la RSE</b>
<b>Norme ISO 26000</b>	La RSO se définit comme la « responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui : contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales ; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et est mis en oeuvre dans ses relations. »
<b>Pacte Mondial des Nations Unies</b>	« La RSE consiste pour les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. »
<b>La Commission Européenne</b>	La RSE correspond à « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ».
<b>OCDE</b>	« On attend des entreprises qu'elles respectent les différentes lois qui leur sont applicables et, dans la pratique, elles doivent souvent répondre à des attentes sociétales qui ne sont pas consignées dans les textes de loi. »

Source : Cherkaoui, 2015.

Les divergences liées à la définition de la RSE renvoient aux fondements et aux mobiles qui ont poussé à l'intégration d'une telle démarche. De ce qui précède, nous décelons les éléments cruciaux pour caractériser un engagement RSE :

- La RSE est une **démarche volontaire** qui va au-delà des obligations légales vers des normes de comportement ;

- La RSE est une **affaire de tous les partenaires** de l'entreprise dans une perspective participative et inclusive de l'ensemble de ses parties prenantes ;

- La RSE est un **facteur clé de la performance** en ce sens qu'elle intègre et implique l'ensemble des groupes qui se trouvent en relation directe ou indirecte avec son activité ;

- La RSE est une **démarche à vocation éthique** dans la mesure où elle n'apparaît qu'à travers un véritable questionnement éthique des répercussions des activités de l'entreprise son environnement ;

- La RSE repose sur la **transparence** et la **bonne gouvernance partenariale** ;

- La RSE ne **se confondent pas aux obligations légales** puisqu'elle ne se résume pas en une simple conformité sociale ;

- La RSE est un **processus d'engagement**, c'est-à-dire tout un ensemble d'actions qui s'intègrent dans la stratégie globale de l'entreprise. Il s'agit aussi d'une **démarche évolutive** ;

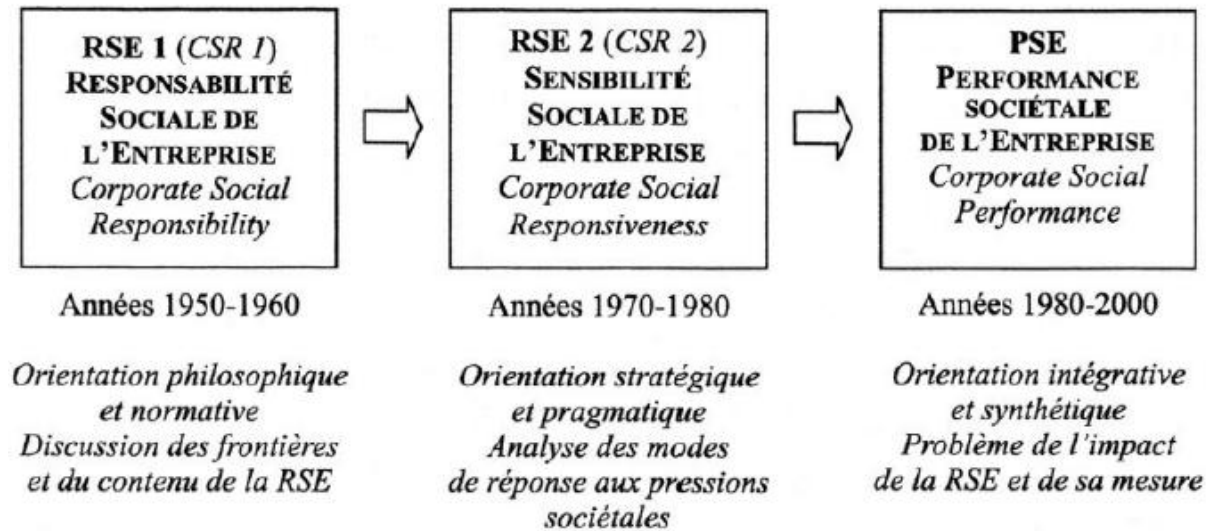
- La RSE ne doit pas se présenter comme une simple intention de prévention et/ou de réparation dans la mesure où l'entreprise est interpellée à adopter un **véritable management stratégique proactif de la RSE** ;

- La RSE est une **démarche transversale** qui s'intègre dans le fonctionnement régulier de l'entreprise.

Ceci dit, la prise en considération de ces éléments permet d'établir un cadre global permettant la caractérisation de l'engagement RSE d'une telle ou telle entreprise

La RSE est un tournant dans l'entrepreneuriat responsable et, comme toutes les grandes tendances, elle doit s'installer et prendre ses marques, susciter d'abord l'intérêt et ensuite l'adhésion, enfin revêtir un caractère incontournable ; et en même temps montrer qu'elle est rentable ! Car ne nous le cachons pas, la rentabilité est la meilleure garantie du respect de l'éthique au sens large, et sans éthique pas de RSE. Devant cette notion de rentabilité (car l'entreprise se doit avant tout d'être compétitive et profitable), on peut se demander, ainsi si l'Etat doit être acteur ou facteur d'incitation, et comment

*Fig. Les phases de la conceptualisation de la RSE*



Source : (Gond & Igalens, 2012 ; cités par CHERKAOUI, 2015)

### 1.2. Approche théorique

La prise en compte de la responsabilité sociétale dans la gestion des entreprises s'est considérablement développée ces dernières années et a mis en évidence dans sa perspective normative le devoir des entreprises de tenir compte, en dehors de toute considération économique, de paramètres environnementaux et sociaux, tant dans leur fonctionnement que dans leurs politiques de développement à long terme (Persais, 2002).

Les pressions croissantes d'un ensemble d'acteurs économiques et sociaux, le besoin accru de transparence et la couverture médiatique des scandales financiers, sociaux et environnementaux expliquent en partie ce phénomène.

En 2001, l'intérêt pour le concept de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) s'est renforcé par la publication par la Commission européenne d'un livret vert et un an plus tard d'une communication intitulée « La responsabilité sociale des entreprises : une contribution des entreprises au développement durable ».

Dans le contexte de crise que notre société connaît actuellement, les systèmes financiers, économiques et de gouvernance traversent un moment de vérité sans précédent. Le monde est touché par une forte incertitude socio-économique et la méfiance est généralisée ; l'accélération du changement

climatique et des changements démographiques appelle une révolution politique, culturelle et technologique radicale.

Dans ce contexte, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à s'approprier avec plus ou moins de succès – les thèmes du développement durable et de la RSE dans leurs communications, dans leurs pratiques managériales, dans leurs stratégies, dans leurs cultures.

Les entreprises sont aujourd'hui désireuses de recruter, former et impliquer des managers soucieux de placer le leadership responsable au cœur de leur vision, de leurs apprentissages et de leurs attitudes, des managers capables de s'approprier et d'approfondir des questionnements, des outils, des valeurs et des comportements susceptibles de contribuer à une vision repensée de la place de l'humain dans les entreprises et de l'articulation entre l'économie, le social et l'environnement.

A posteriori, pour Delion, A. (2007) la raison de la prise de la direction actionnariale par l'Etat « se fonde sur une autre gouvernance des entreprises : restitution aux conseils de leur devoir de surveillance et obligation de transparence de la gestion par la fréquence des comptes rendus. Elle s'appuie également sur une autre gouvernance de l'État, qui bénéficie de moyens nouveaux (tels que l'Agence des participations de l'État), de l'évolution de ses moyens classiques (tels que la Cour des comptes), et aussi d'une prise en charge jusqu'au sommet de l'État des grands problèmes de politique industrielle, comme les exemples récents de Alstom et de GDF-Suez l'ont montré. Pourtant l'État n'est pas et n'a pas vocation à être un actionnaire comme les autres. Il ne l'est que pour contribuer à son rôle de stratège au service de l'économie nationale et d'impératifs d'intérêt général ». L'État peut et doit conserver des outils d'intervention directs qui participent largement au développement économique et qui resteront l'ultime recours contre la montée des menaces et des désordres économiques mondiaux.

### *1.3. Industrie textile en R.D.C*

Depuis 2007, la RDC ne fabrique plus de wax. C'est la conséquence, entre autres, de la fermeture progressive de ses unités industrielles qui ont contribué jadis à la compétitivité du pays dans ce secteur dans les années 1970 et 1990. Mais les 7 usines textiles, en l'occurrence Utexafrica, CPA, Solbena, Sotexki, Syntexki, Fitiaf et Novatex, ont quasiment disparu et sont en voie de l'être. Les 3 usines à résister à la vague déferlante étaient : l'Utexafrica (Kinshasa) ; la Sotexki (Kisangani) et la Syntexki (Lubumbashi). Actuellement, seule la Sotexki, une des grandes industries de la région, continue d'enregistrer des commandes régulières des gouvernements de certains pays voisins comme l'Angola, le Congo-Brazzaville et le Zimbabwe. Aussi, la production du textile a-t-elle baissé



de 83 % entre 1990 et 1996. Toutes les initiatives locales pour relancer l'industrie textile congolaise n'ont pas apporté des résultats probants. Au-delà, l'on déplore également la triste situation de la culture du coton, avec une production estimée à moins de 10 000 T contre 800 000 T pour le Burkina Faso. (Essolomwa, 2016)

En effet, cette crise que connaît notre pays a commencé au lendemain de notre indépendance, c'est-à-dire après 1960. Cela s'explique aisément par le fait que l'économie du Congo belge était extravertie, c'est-à-dire qu'elle avait pour finalité le développement prioritaire de la métropole. Cet état de chose constituait déjà en soi le germe de la crise qui devait suivre l'indépendance.

L'industrie congolaise de textile est confrontée depuis une quinzaine d'années à de graves difficultés liées à la baisse du pouvoir d'achat, à la concurrence déloyale des produits en provenance de la Chine et du Sud-Est Asiatique et aux importations de friperies. Avec un revenu annuel inférieur à 120 dollars américains, le Congolais ne dispose pas d'assez de ressources pour se payer des articles neufs. Il s'habille dans sa grande majorité d'articles de friperie en provenance principalement d'Europe.

La République Démocratique du Congo est ainsi devenue une vaste poubelle de l'Occident. Beaucoup d'usines ont fermé et les emplois ont diminué. L'industrie textile locale est donc réduite à importer du coton-fibres pour satisfaire ses besoins alors que le Congo était jadis réputé pour ses productions. En 1959, le pays exportait 51.000 tonnes de coton-fibres et produisait 179.114 tonnes de coton graines contre pas grand-chose aujourd'hui. (NGOY et MUTONWA, 2011)

## **2. Brève historique de l'industrie textile**

Il est à noter que pour l'historique de ladite industrie au pays, nous nous sommes servis de la légende de la première et grande usine, et qui jusque-là résiste encore et aussi face aux concurrences féroces à l'international ; et aussi basée à Kinshasa. Aux origines de cette histoire à succès : un pari audacieux. Celui de construire la plus grande usine textile d'Afrique « UTEXLEO ». TEXAF est ainsi constituée le 14 août 1925 sous l'impulsion de Valère Lecluse, accompagné des frères Henri et Victor Lagache alors détenteurs d'entreprises textiles en Belgique, en Pologne et en Amérique du Sud. Ils s'associèrent ensuite à Joseph Rhodius, un entrepreneur installé à Léopoldville quatorze ans plus tôt.

Les Pouvoirs Publics ayant accordé un terrain de près de 60 hectares à Kinshasa, le long du fleuve Congo, pour la concrétisation de ce projet ambitieux, les membres fondateurs s'empressèrent de mobiliser toutes les énergies autour de ce dessein hors du commun. Le 28 juin 1928, c'est avec appareil que l'usine est

officiellement inaugurée par un invité de marque. Le Roi Albert I de Belgique met alors en route les machines de la « salle de battage », où débute le processus de transformation du coton congolais en fil.

D'emblée, le vaste site industriel, dominant la baie de Ngaliema, impressionne. Tant il comprend de multiples ateliers de filature, de tissage, d'impression et de teinture logés dans d'immenses entrepôts. Mais aussi parce que ses dirigeants ont su galvaniser l'énergie de ceux qu'on appelait encore à l'époque « les indigènes ». Certains y voyaient un exploit bien qu'ils se gardaient de pronostiquer sur la viabilité d'un tel projet. D'autres défendaient le manifeste des fondateurs : « vêtir les autochtones avec des tissus de leur goût, fabriqués par eux-mêmes, à l'aide de coton qu'ils planteraient et récolteraient eux-mêmes ».

L'entreprise coloniale se distinguait par sa soif inextinguible de développer une activité fructueuse qui allait de pair avec sa volonté d'en faire profiter ses collaborateurs locaux. En témoignent diverses initiatives telles que la mise en place de navettes pour le déplacement de ses employés de et vers leur village ou encore la mise en place d'un programme médical à destination de ses ouvriers, dont une maternité située à Kitambo. La société est également à l'initiative des premières installations de la REGIDESO et de la SNEL à Kinshasa, encore opérationnelles aujourd'hui.

À son apogée, l'entreprise ne compte pas moins de 6.000 collaborateurs à Kinshasa. Ce qui en faisait le plus important employeur privé de la ville. Elle encadrait également plus de 100.000 paysans dans la filière coton, répartis sur plusieurs provinces du centre et de l'Est du pays. Grâce à ses effectifs, toute la chaîne de transformation était maîtrisée, de la graine à la vente de tissus au détail.

Au sein d'UTEXLEO, devenu UTEXCO, puis UTEXAFRICA, la production annuelle s'est élevée à plus de 30 millions de mètres de tissus. Après cette première usine textile, d'autres virent également jour, telles que citées ci-haut.

### **3. Adversité et opportunité**

Après plus de 60 ans d'alternance de périodes fastes et parfois plus difficiles, le groupe TEXAF a été secoué par les importantes crises et les troubles qui ont plongé le Congo dans un marasme financier après les pillages de 1991 et de 1993, au cours desquels deux de ses cadres ont perdu la vie, ont profondément impacté l'activité économique du pays. La dégradation des voies de transports terrestres et ferroviaires rend les échanges avec l'intérieur du pays très difficiles. L'instabilité politique, les conflits armés, un système bancaire défaillant et la contrebande à grande échelle sur les copies de produits conçus par UTEXAFRICA fragilisent fortement l'activité textile du groupe. Celle-ci ne tient plus qu'à un fil début 2000.

Pour lui éviter un destin funeste, après un management by out organisé en 2002 par Philippe Croonenberghs et une tentative avortée de partenariat avec un autre groupe textile actif en Afrique subsaharienne, le groupe opère un virage à 180 degrés en décidant d'affecter ses actifs fonciers à un impressionnant développement immobilier. Débute alors une série de projets de construction sur ce site exceptionnel, qui accueille aujourd'hui près de 300 logements haut de gamme qui font la renommée de la « concession UTEXAFRICA ». Le complexe s'inscrit comme la référence en matière de location résidentielle et l'endroit le plus prisé par les cadres et fonctionnaires internationaux en quête de quiétude dans le bouillonnant centre-ville de Kinshasa.

Bordé par le majestueux fleuve Congo, le domaine propose de très nombreux espaces verts, divers parcours de promenades, des terrains de sport, une piscine ainsi qu'un bar-restaurant. Ce sont récemment ajoutés à ces équipements, deux nouvelles salles de fitness et de cours collectifs ainsi qu'une nouvelle plaine de jeux pour enfants.

La communauté UTEXAFRICA compte actuellement près de 1.000 personnes de 35 nationalités différentes logées dans 300 résidences. Et la société n'entend pas s'arrêter là, disposant encore d'espaces importants disponibles pour ses futurs projets.

Le groupe investit de manière continue et régulière dans l'accroissement et l'embellissement de son parc. Il construit la deuxième phase de 33 appartements de son projet « Bois Nobles » et un nouvel immeuble de 3.000 m<sup>2</sup> de bureaux « Petit Pont ». Ce dernier est le premier bâtiment éco-responsable de la ville de Kinshasa.

#### **4. Protectionnisme comme mécanisme de sauvegarde de ladite industrie**

Le protectionnisme consiste au contraire à mettre en place des droits de douane, des quotas d'importation ou encore des normes spécifiques pour diminuer les importations. Il vise à favoriser les entreprises et travailleurs nationaux mais il peut, au final, pénaliser les consommateurs, l'investissement et l'innovation.

Quelques points sont élucidés, afin de comprendre le bien-fondé de ce système économique, pour la sauvegarde de l'industrie textile en République démocratique du Congo ; ci-dessous :

##### *- Une politique d'intervention*

Le protectionnisme désigne une politique interventionniste de l'État pour protéger le marché national. Il peut être caractérisé par l'édification de barrières

douanières, afin d'éviter que les produits importés ne soient concurrentiels par rapport aux productions nationales.

- *Favorisation partielle de la croissance économique*

Le protectionnisme favorise en partie la croissance économique, en augmentation du coût des importations. Les tarifs font augmenter les coûts des équipements et des biens intermédiaires pour les importateurs. À court terme, même les prix des biens semblables fabriqués à l'intérieur du pays devraient augmenter à cause d'une hausse subite de la demande.

Ajoutons à ce qui précède que, le protectionnisme peut aussi faire croître l'économie en protégeant l'emploi dans certains secteurs durement touchés par la concurrence, limitant le déficit commercial, soutenant le pouvoir d'achat grâce au maintien de l'emploi et en protégeant les secteurs importants de l'économie.

- *Justifications du protectionnisme*

Le protectionnisme s'appuie uniquement sur des droits de douane permettant d'augmenter les prix des produits importés. Le protectionnisme est une politique commerciale qui peut se justifier aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

- *Typologie de mesures protectionnistes*

Globalement, cette typologie se regroupe en quatre formes principales, en outre :

L'instauration de droits de douane, c'est-à-dire de taxes sur les importations,

Le durcissement des mesures sanitaires et de protection du consommateur,

La favorisation des producteurs domestiques, par exemple lors des appels d'offres, etc...et

Le subventionnement des producteurs domestiques.

Toutes ces formes, sont aussi considérées comme les outils du protectionnisme les plus fréquents.

## **5. La critique et l'argument économique protectionnistes**

Quant à la critique protectionniste, elle présente les conséquences inéluctables, considérées d'une part en tant qu'avantages ; et d'autre part en tant qu'inconvénients.

- Quels en sont les avantages : Au niveau des avantages, cette politique économique permet de protéger les industries et les emplois nationaux de la concurrence internationale, et
- Quels en sont les inconvénients : pris comme inconvénients majeurs, sont qu'il y a moins de produits disponibles sur le marché, ce qui peut ralentir la croissance économique d'un pays.

Cependant, l'intention est que les citoyens achètent plutôt des produits locaux et stimulent ainsi l'économie de leur pays. Les politiques protectionnistes inciteraient donc à développer la production nationale et à remplacer les importations par des produits nationaux (industrialisation par substitution aux importations) ; tel est l'argument économique du protectionnisme.

## 5. Approche analytique

Cette analyse poursuit un double objectif, à savoir général et spécifique.

Sur le plan général, cette étude se propose d'identifier le metteur en scène de la faillite de l'industrie textile congolaise ; et au niveau spécifique, il s'agit de déterminer d'abord comment ces sociétés textiles et l'Etat ont été irresponsables ; ensuite, quelles seraient les responsabilités de chacune de parties pour le rebondissement de cette industrie, enfin, quel comportement à adopter pour éviter la débâcle en cas d'amoralité de l'une ou l'autre partie.

Il sied de noter que, notre préoccupation peut être formulée en ces termes : quel serait le metteur en scène de la faillite de l'industrie textile congolaise ? A cette question principale nous joignons les questions spécifiques suivantes : comment l'industrie textile et l'Etat ont été irresponsables ? Quelles seraient les responsabilités de ces sociétés et celles de l'Etat ? Comment serait le comportement d'une partie prenante en cas d'irresponsabilité de l'autre partie pour éviter la faillite ?

Nous partons de l'hypothèse principale selon laquelle, les débâcles de sociétés textiles congolaises seraient causées par l'irresponsabilité sociétale des entreprises elles-mêmes d'une part, et d'autre part de l'Etat. Quant aux questions spécifiques, nous pensons que l'irresponsabilité sociétale de ces entreprises serait au plan économique-social, dû au manque de styles de leadership responsable, l'inadaptation aux exigences du marché, la mauvaise politique d'investissement, le manque de compétitivité, de formation du personnel, d'adaptabilité de l'outil du travail et sa vétusté ; la dépendance extérieure en termes d'approvisionnement en matières premières surtout en coton, la non relance de la culture du coton, l'avitilissement des infrastructures, et la mauvaise politique d'importation qui a porté préjudice à l'industrie locale, d'un côté.

De l'autre côté, l'irresponsabilité de l'Etat serait au niveau économique-environnemental, il devrait veiller à la réinstauration du climat politique,

l'investissement obligatoire du gouvernement en tant qu'actionnaire pour baisser les coûts de fabrication et augmenter la production ; les autorités congolaises ne devraient pas hésiter à mettre en œuvre une politique protectionniste, s'engager à la formation des agents de la brigade douanière en vue de leur permettre de reconnaître la marchandise de contrefaçon qui tue l'industrie congolaise, augmenter le droit de douane à l'importation des produits finis de l'industrie textile pouvant être fabriqués localement, combattre la piraterie de grandes marques sous toutes leurs formes et à renforcer la coopération dans la lutte contre la contrefaçon.

En plus, l'Etat doit être sur le qui-vive pour la suppression de multiplicité des taxes et droit d'accises surtout pour le coton, et, encourager, financer et veiller sur l'imposition de la culture de coton dans tout le pays en général, et en particulier dans les zones où le climat et le sol lui sont très favorable.

Toutes choses restant égales par ailleurs, le contraire de faits évoqués ci-haut constitue aussi leurs responsabilités. Le comportement à adopter pour éviter la débâcle, serait fonction de la nature d'irresponsabilité de l'autre partie prenante ; par exemple dans un environnement où l'Etat ne sait pas bien créer les bonnes conditions économique-environnementales au sein des entreprises.

## **Conclusion**

Périlleux, A. et Nyssens, M. parlent de l'évaluation de l'impact social des activités, à savoir les effets induits par les activités de l'entreprise sur toutes les parties prenantes et l'ensemble de la société. Il s'agit de prendre en compte la production globale, qui recouvre la production de biens et de services ainsi que les impacts directs sur les bénéficiaires et les impacts indirects, c'est-à-dire les externalités sur le plan social, environnemental et sociétal.

Ainsi, l'impact de la présente recherche est celui de mettre un corpus de connaissances nécessaires à la disposition de l'industrie textile congolaise qui est par terre, rappeler et démontrer à l'Etat le rôle majeur à jouer dans la relance et la viabilité économique de cette dernière, pour répondre aux besoins réels du peuple sans compromission de capacité des générations futures; ce qui aurait les effets positifs aux parties prenantes et sur la vie sociale et économique des congolais; tout en veillant au strict respect de l'environnement par les entreprises.

Ajoutons à ce qui précède que le protectionnisme, expressément pour l'industrie textile serait un moyen ou système économique vivement conseillé à l'Etat congolais, pour ne pas que le pays serve à d'autres de marché de consommation, étant donné que nous sommes à l'horizon de la Zone de libre-échange continentale africaine en abrégé ZLECAF.

### Références bibliographiques

- Acquier A., Aggeri F. (2007), Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE, *Revue française de gestion*, Vol.11, n°180, pp.131-157.
- Acquier A. et Gond J-P. (2007), Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise : à la (re)découverte d'un ouvrage fondateur, *Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen*, *Finance Contrôle Stratégie*, Vol. 10, n°2, pp.5-35.
- Bowen H. R. (1953), *Social Responsibilities of the Businessman*, New York, Harper & Brothers.
- Brunetière, JR. (2006). « Les indicateurs de la LOLF : une occasion de débat démocratique ? », *RFAP* n° 117,2006, p. 93-111.
- Burnham, J. (1947), *L'ère des organisateurs*, traduction française de *Managerial Revolution*. Paris, Calmann Lévy.
- Capron M. (2006 a), *Une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale du développement durable*, Programme D2RT 2003 « Politiques territoriales de développement durable ».
- Dejean F. et GOND J-P., (2004), La responsabilité sociétale de l'entreprise : enjeux stratégiques et méthodologies de recherche. *Finance Contrôle Stratégie*, Vol.7, n°1, pp. 5-31.
- Cherkaoui, A. (2015). La Responsabilité Sociétale des Entreprises : Un Concept Controversé. REGS N°3/12/2015
- Delion, AG. (2007). *De l'Etat tuteur à l'Etat actionnaire*. Article de la revue française d'administration pub. Pg537-572
- Delion, AG. (2003), *Le droit des entreprises et les participations publiques*, Paris, LGDJ, 2003, pp. 150 s. et 170 s.
- Delion, AG. et Durupty, M. (2002). « Le rapport du groupe de travail Barbier de la Serre », *RFAP*, n° 104,2002, p. 703-708.
- Delion, AG. (1984), « L'évolution du contrôle des entreprises publiques en France », *RFAP*, n° 32,1984.
- Friedman, M. (1962), *Capitalism and Freedom*, Chicago University Press.
- Friedman, M. (1970), The responsibility of business is to increase its profits, *New York Times Magazine*, vol. 33, p. 122-126.
- Maignan, I. et Swaen, V. (2004). *La responsabilité sociale d'une organisation : intégration des perspectives marketing et manageriale* ». *Revue Française du Marketing*, 200, 5/5, 51-66.
- Perrilleux, A. et Nyssens, M. (2016). *Evaluer l'impact social. Utopie, opportunité ou menace pour les entreprises d'économie sociale ?* Chaire les petits riens.
- Persais, E. (2002). *L'écologie comme atout stratégique : une validation de l'approche ressources par la méthode PLS*. *Revue Finance Contrôle Stratégie*, 5, 3, 195-230.
- Swaen, V. (2019). *Les entreprises, toutes irresponsables ?* Série d'été UCLouvain bw15 Aout 2019

Swaen, V. (2009). *Introduction. Quel avenir pour la responsabilité sociétale de l'entreprise ?* Reflets et perspectives de la vie économique économique 2009/4 Tome XLVIII pg 5-10 Article

<https://www.disnat.com> > notions-bourse > bulletind > le protectionnisme

<https://manuelnumeriquemax.belin.education> > topics

Le protectionnisme - La finance pour tous : [www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com)  
>decryptages

Libre-échange et protectionnisme : quelles différences - Vie publique [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr) > fiches > 270749-1